

Les réfugiés mineurs manquent de logement

■ Compte tenu de leurs moindres revenus et de la réticence des propriétaires, ils risquent de se retrouver à la rue dès 16 ans.

Depuis 2015, la Belgique connaît un nombre croissant de demandeurs d'asile qui arrivent sur son territoire. Parmi eux, des enfants et adolescents mineurs arrivés sans famille ou tuteur. En 2015, ce sont ainsi 5 000 mineurs étrangers non accompagnés (Menas) qui ont demandé l'asile en Belgique. En 2016, il y en eut 2 000, et on s'attend à un nombre plus élevé pour cette année.

A 16 ans et demi, ils peuvent se retrouver à la rue

Après être passés par un centre d'observation et d'orientation, un centre du réseau d'accueil et ensuite, une initiative locale d'accueil, ces jeunes doivent affronter le marché locatif privé et se trouver un petit studio avec leurs propres moyens. Alors qu'auparavant, ils pouvaient loger dans une initiative locale d'accueil jusqu'à leurs 18 ans, ils ne peuvent désormais y séjourner que pendant six mois à un an. Conséquence : certains jeunes doivent se trouver un logement dès l'âge de 16 ans et demi et risquent, le cas contraire, de se retrouver à la rue.

Avec une aide sociale de 867,4 euros par mois, il leur est compliqué de trouver un logement dans lequel ils peuvent vivre seuls. Car il leur est impossible de se mettre en colocation. En effet, ils ne seraient plus considérés comme "isolés" et leurs revenus passeraient

alors à 578,27 euros par mois.

Outre les difficultés financières, de nombreux propriétaires restent réticents à l'idée de louer leur bien à

une si jeune personne dépendante du CPAS. "Beaucoup de propriétaires ne savent pas qu'un mineur a le droit de signer un contrat de bail", explique Rob Kaelen, coordinateur de la plateforme Mineurs en exil. Les kots pour étudiants sont rarement loués aux Menas car les propriétaires refusent qu'ils s'y domicilient. Or, cette étape est obligatoire afin qu'ils puissent toucher l'aide sociale du CPAS.

Le manque de logements sociaux à Bruxelles est lui aussi problématique. On estime à 40 000 le nombre de personnes qui se trouvent sur liste d'attente. "Elles attendent parfois entre 6 et 10 ans avant de trouver une place. Ce que nous faisons, c'est proposer au jeune de s'inscrire sur une liste d'attente dès ses 16 ans afin qu'il puisse peut-être en bénéficier plus tard", explique Olivier Fagel, qui s'occupe du logement à l'association Mentor Escalé.

A la recherche de "propriétaires solidaires"

La plateforme Mineurs en exil propose une série de recommandations afin d'aider ces jeunes. Elle propose par exemple au gouvernement fédéral d'introduire une modification de loi permettant aux Menas de vivre en colocation sans perdre une partie de leurs revenus. Elle invite également les Régions à réquisitionner les 15 000 à 30 000 logements vides à Bruxelles.

Les acteurs privés, tels que les propriétaires de biens immobiliers, peuvent également faire un pas et devenir "propriétaires solidaires" en proposant à ces jeunes des logements pour 550 euros maximum par mois, toutes charges comprises. Toutes les informations utiles se trouvent sur le site Internet de la plateforme (<http://mineursenexil.be>), dans la catégorie "logement".

Louise Vanderkelen